



Procès-verbal du conseil municipal

Commune de La Feuillée

Séance du 8 avril 2025

Le Conseil Municipal de la commune de La Feuillée, dûment convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire **Jean-François DUMONTEIL** et en présence de Monsieur **Yves MALHOMME** conseiller aux décideurs locaux.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

J. DUMONTEIL, A. SALMAS, A. SPARFEL, T. SELFTSICK, S. CRAVEC, H. LE GOLIAS, T. BODENEZ, J. BERTHOU, T. NEDELEC, Y. LE PAGE

Absent excusé : 1

Yannick JAOUEN,

Absentes non excusées : 2

Céline JEANNOT, Natalie MOUILLOT,

Procurations : 1

Yann GAINCHE, à Alan SPARFEL

Votants :

La séance est ouverte à 18 heure 30 min.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Annie SALMAS première adjointe est nommée secrétaire de séance. Madame BONNAY secrétaire générale de la commune est nommée secrétaire auxiliaire pour répondre aux questions techniques si elle est interrogée.

Quorum atteint.

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.

- 1) Proposition de vote du CFU 2024 du budget transport scolaire*
- 2) Proposition de vote du CFU 2024 du budget eau et assainissement*
- 3) Proposition du vote du CFU 2024 du budget général*
- 4) Présentation de la valorisation financière et fiscale 2024*
- 5) Proposition d'affectation des résultats 2024 du budget transport scolaire*
- 6) Proposition du budget primitif transport scolaire 2025*
- 7) Proposition d'affectation des résultats 2024 du budget eau et assainissement et intégration au budget général 2025*
- 8) Suppression du budget eau et assainissement*
- 9) Proposition d'affectation des résultats 2024 du budget principal*
- 10) Proposition du vote des taxes communales 2025*
- 11) Proposition d'adoption de la fongibilité 2025*
- 12) Proposition d'enveloppe budgétaire des subventions aux associations 2025*
- 13) Proposition du budget général 2025*
- 14) Modification des statuts du SIECE*
- 15) Convention avec l'Epicétout et proposition de maintenir la gratuité de l'utilisation des locaux mis à disposition par la commune*

Infos et questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est validé.

Point 1 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget transport

Annie SALMAS première adjointe, est élue par le conseil pour présider le vote en l'absence du maire sorti de la salle.

Résumé des décisions :

Sections financières :

Fonctionnement :

- Dépenses : 26 212,18 €
- Recettes : 51 676,68 €
- Résultat cumulé : 25 464,50 €

Investissement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 27 963,99 €
- Solde cumulé : 105 003,99 €

Ensemble :

- Dépenses totales : 26 212,18 €
- Recettes totales : 79 640,67 €
- Résultat cumulé global : 130 468,49 €

Résultats : 9 voix "Pour", 1 abstention (Y. LE PAGE), et approbation du CFU 2024.

Point 2 : Proposition de vote du CFU 2024 du Budget Eau et Assainissement.

Annie SALMAS première adjointe, est élue par le conseil pour présider le vote en l'absence du maire sorti de la salle.

Section de fonctionnement

- Dépenses : 103 271,24 €
- Recettes : 118 435,82 €
- Résultat de l'exercice : 15 164,58 €
- Résultat cumulé : 53 614,97 €

Section d'investissement

- Dépenses : 141 900,54 €
- Recettes : 68 199,69 €
- Résultat de l'exercice : -73 700,85 €
- Solde cumulé d'exécution d'investissement : 93 079,13 €

Ensemble

- Dépenses : 245 171,78 €

- Recettes : 186 635,51 €
- Résultat cumulé global : 146 694,10 €

Résultats du vote : Pour 9 voix Abstention 1 (Y. LE PAGE). **Le CFU est approuvé.**

Point 3 : Proposition de vote du CFU 2024 du Budget Général.

Annie SALMAS première adjointe, est élue par le conseil pour présider le vote en l'absence du maire sorti de la salle.

Comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	676 839.08
Recettes	783 270.05
Résultat de l'exercice	106 430.97
Excédent antérieur reporté	112 188.97
Résultat cumulé de fonctionnement	218 619.94

Section d'investissement :

Dépenses	377 971.10
Recettes	289 797.33
Résultat de l'exercice	-88 173.77
Excédent antérieur reporté	206 011.08
Solde cumulé d'exécution d'investissement	117 837.31

Ensemble

Dépenses	1 054 810.18
----------	--------------

Recettes	1 073 067.38
Résultat de l'exercice	18 257.20
Excédent antérieur reporté	318 200.05
Résultat cumulé	336 457.25

Restes à réaliser :

Dépenses	427 969.00
Recettes	417 212.00
Solde des restes à réaliser	-10 757.00

Résultats du vote : Pour 9 voix Abstention 1 (Y. LE PAGE). **Le CFU est approuvé.**

- article R1068 besoin en financement de la section d'investissement : 100 000€
- article R002 : affectation de l'exercice reporté : 118 619.94€

Point 4 : Présentation de la valorisation financière de l'Issafe 2024.

Présentation de la situation financière

Monsieur Yves MALHOMME, conseiller aux décideurs locaux, a pris la parole pour présenter la **situation financière de la commune.**

- Il a exposé le fonctionnement du **Compte Financier Unique (CFU)**, qui regroupe les comptes de gestion et les comptes administratifs en une seule entité.
- La commune de **La Feuillée est pionnière** dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Après avoir examiné les différents éléments financiers et budgétaires de l'exercice 2024, comme le budget, les dépenses, les créances et les mandats, ainsi que les comptes établis par le receveur, et après avoir approuvé le compte administratif, il a été confirmé que toutes les opérations nécessaires ont été correctement enregistrées par le receveur. Monsieur Yves Malhomme conseiller aux décideurs locaux a confirmé que :

1. **La situation financière est saine**, offrant une bonne marge de manœuvre pour les financements futurs.
2. La commune dispose désormais d'un **seul emprunt en cours**, renforçant sa stabilité
3. Il faut moins de 3 mois d'activité pour rembourser la dette, ce qui est très peu.

Point 5: Proposition d'affectation des résultats 2024 du Budget Transport Scolaire.

Contexte et législation :

Le Conseil Municipal s'est réuni conformément à la convocation du 1er avril 2024 pour examiner les résultats de l'exercice 2024 du budget transport, et les intégrer au budget primitif 2025, conformément au code général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire M43.

Résultats de l'exercice 2024 :

Section de fonctionnement :

- Excédent cumulé : 25 464,50 €

Section d'investissement :

- Excédent cumulé : 105 003,99 €

Résultat global de clôture : 130 468,49 €

Restes à réaliser pour 2024 :

Le Conseil constate qu'il n'y a ni dépenses ni recettes à reporter pour les investissements de 2024.

Décisions du Conseil Municipal :

1. L'affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 25 464,50 € en recette au budget primitif 2025 (article 002).
2. L'affectation de l'excédent d'investissement à hauteur de 105 003,99 € en recette au budget primitif 2025 (article 001).

Résultats des votes : 10 voix pour 1 voix contre (Y. LE PAGE)

Point 6 : Proposition du Budget primitif Transport Scolaire 2025

Résumé des décisions prises :

Le Conseil Municipal a examiné le projet du Budget Primitif 2025, établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M43.

Section de fonctionnement :

- Recettes : 74 764,50 €
- Dépenses : 74 764,50 €

Section d'investissement :

- Recettes : 105 003,99 €
- Dépenses : 105 003,99 €

Votes et affectations :

Résultat du vote :

- 10 voix pour,
- 1 voix contre (Y. LE PAGE).

Affectations au Budget Primitif 2025 :

- Article 002 : Recette de fonctionnement à hauteur de 25 464,50 €.
- Article 001 : Recette d'investissement à hauteur de 105 003,99 €.

Point 7 : Proposition d'affectation des résultats 2024 du Budget Eau et Assainissement et intégration au Budget Général 2025

Monsieur le Maire propose d'examiner l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025, conformément au code général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire M49

Après présentation par Monsieur le Maire et discussion, le Conseil Municipal décide :

Affectation des excédents au Budget Général 2025 :

- Article 002 – Recette de fonctionnement reportée : 53 614,97 €
- Article 001 – Recette d'investissement reportée : 93 079,13 €

Affectation au Budget Primitif 2025 :

- Article 002 – Excédent de fonctionnement : 25 464,50 €
- Article 001 – Excédent d'investissement : 105 003,99 €

Vote :

- Pour : 10 voix
- Abstention : 1 voix (Y. LE PAGE)

Décisions prises

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

1. D'affecter les excédents au Budget Primitif 2025 :
 - a. Article 002 : Recette de fonctionnement de 25 464,50 €
 - b. Article 001 : Recette d'investissement de 105 003,99 €
2. De constater l'absence de restes à réaliser à reporter sur l'exercice suivant (0 € en dépenses et recettes d'investissement).

Point 8: Suppression du Budget Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner la proposition de supprimer le budget eau et assainissement à compter du 1er janvier 2025, pour donner suite au transfert des compétences à Monts d'Arrée Communauté.

Base légale et documents consultés

- Code général des collectivités territoriales
- Instruction budgétaire M49
- Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Arrêté du 25 avril 2024 actant le transfert des compétences
- Délibération n°2024-038 du 16 décembre 2024 validant le principe de transfert des résultats

Décision prise

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, approuve** la suppression du budget eau et assainissement à compter du 1er janvier 2025.

Point 9 : Proposition d'affectation des résultats 2024 du budget principal

Résumé des discussions et propositions :

Monsieur le Maire a présenté les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent cumulé de 218 619,94 €
- Section d'investissement : excédent cumulé de 117 837,31 €
- Résultat global de clôture : 336 457,25 €

Par ailleurs, les restes à réaliser pour 2024 à reporter sur le budget primitif 2025 sont établis comme suit :

- Dépenses d'investissement : 427 969,00 €
- Recettes d'investissement : 417 212,00 €

Le Conseil a également pris en compte la délibération n°2025-017 approuvant l'intégration des résultats du budget Eau et Assainissement, comme suit :

- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 53 614,97 €

- Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 93 079,13 €

Décisions prises :

Après délibération, le Conseil Municipal, avec **10 voix pour et 1 voix contre** (Y. LE PAGE), a décidé :

1. D'affecter les excédents de fonctionnement :
 - a. 118 619,94 € en recette de fonctionnement pour le budget primitif 2025 (article 002)
 - b. 100 000,00 € en excédent capitalisé (article 1068)
2. D'affecter l'excédent d'investissement :
 - a. 117 837,31 €

Point 10 : Proposition du vote des taxes communales 2025

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Proposition :

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025.

Résultat des délibérations :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des votants (11 voix) de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47,53 %
- Taxe d'habitation (TH) : 12,05 %

Décisions associées : M. le Maire est chargé :

1. De notifier cette décision aux services préfectoraux.
2. De transmettre l'état 1259 complété, accompagné d'une copie de la présente décision.

Point 11: Proposition d'adoption de la fongibilité 2025

Monsieur le Maire a rappelé que le référentiel M57, adopté par la commune depuis le 1er janvier 2023 (délibération n°2022-033 du 25 août 2022), permet une plus grande souplesse budgétaire grâce à la fongibilité des crédits.

Dispositions légales :

- Article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : Autorise des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Proposition :

Adopter cette souplesse budgétaire pour 2025, permettant des virements de crédits entre chapitres dans les limites fixées.

Résultat du vote :

- **Pour** : 10 voix
- **Contre** : 1 voix (Y. LE PAGE)

Le Conseil Municipal adopte la fongibilité pour l'année 2025.

Point 12: Proposition d'enveloppe budgétaire des subventions aux associations 2025

Monsieur le maire propose de voter une enveloppe budgétaire de 6 000 € afin d'octroyer des subventions aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à **l'unanimité** cette enveloppe budgétaire, qui sera inscrite au Budget Général 2025.

Monsieur Y. LE PAGE a toutefois exprimé le souhait que cette enveloppe soit **distribuée intégralement** aux associations pour soutenir pleinement leurs activités.

Point 13: Proposition du Budget Général 2025

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif 2025, élaboré conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M57.

Détail des engagements budgétaires prévus pour l'exercice 2025 en annexe

Section de fonctionnement :

- Recettes : 876 657,53 €
- Dépenses : 876 657,53 €

Section d'investissement :

- Recettes : 1 083 300,96 €
- Dépenses : 1 083 300,96 €

Le budget est équilibré après reprise des résultats.

Décisions prises

Le Conseil Municipal :

- Adopte par chapitre le Budget Primitif 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Résultat du vote :

- **Pour : 10 voix**
- **Contre : 1 voix (Y. LE PAGE)**

Point 14 : Modification de l'article 7-4 des statuts du SIECE

Lors de cette séance, il a été proposé de modifier l'article 7-4 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Centre Ouest Bretagne (SIECE), afin de permettre au Syndicat d'intervenir en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le domaine de la transition énergétique, notamment pour des projets photovoltaïques et hydroélectriques.

Modifications apportées :

L'article 7-4 des statuts du SIECE sera reformulé comme suit :

- Missions principales : le syndicat réalisera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets relatifs à la transition énergétique (exemples : panneaux photovoltaïques, hydroélectricité) pour les communes ou les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui en feront la demande.
- Partenariat avec ALECOB : Les projets seront réalisés en partenariat avec ALECOB (Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne). Le SIECE pourra également intervenir au profit de collectivités/EPCI non adhérents ou de sociétés dont ils sont actionnaires, uniquement sur le territoire du Pays Centre Ouest Bretagne et selon des conventions conclues à titre onéreux.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil approuve la modification de l'article 7-4 des statuts du SIECE par 10 voix pour et 1 abstention.

Point 15 : Convention avec l'Epicétout et proposition de maintenir la gratuité de l'utilisation des locaux mis à disposition par la commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait accordé un bail d'une durée de trois ans à l'association « Les Vendredis de La Feuillée », incluant la prise en charge des charges par la commune pendant une année. Ce bail, reconductible tacitement, arrivait à échéance.

En raison de la fréquentation notable des locaux par **169 familles**, monsieur le maire propose de prolonger la gratuité pour une année supplémentaire.

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération :

- **2 conseillers ne prennent pas part au vote** (T. BODENEZ et Y. LE PAGE).
- **9 conseillers votent pour** la reconduction de la gratuité pour une année supplémentaire.

Le Conseil autorise également Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Informations et questions diverses :

Information sur le Fonds de Compensation de la TVA pour la Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Le sujet du **FCTVA** pour le chantier de la Maison d'Assistants Maternels (MAM) à La Feuillée soulève des points importants :

Monsieur le Maire a précisé que le **montant de 116 259,00 €** attendu au titre du **Fonds de Compensation de la TVA** est actuellement en attente avec la préfecture. Ce fonds est essentiel pour les collectivités locales, car il permet de récupérer la TVA payée sur des investissements publics, allégeant ainsi leur charge financière.

Contexte :

- Le chantier de la MAM est concerné par ce dispositif.
- La commune attend une réponse officielle pour résoudre et clarifier la possibilité de récupérer cette somme.

Importance : En cas de résolution favorable, la récupération de la TVA pourrait renforcer la marge financière de la commune pour de futurs projets.

La séance est levée à 20 h 40.

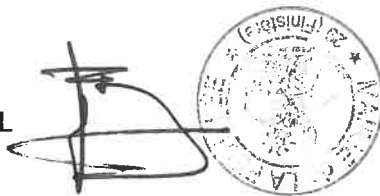
Fait et délibéré à La Feuillée,

Le Maire

Jean-François DUMONTEIL

La secrétaire de séance

Annie SALMAS



Section de Fonctionnement budget principal détail des engagements

page 1 / 3

Chapitre 11 charges à caractère général

item	montant	Observations
60611	5 000 €	Eau et assainissement bâtiments communaux
60612	20 000 €	EDF en 2024 nous avons payé 2 années
60621	12 000 €	Fioul, gaz pour école et poste
60622	3 000 €	fourgon, tracteur, voiture
60623	15 000 €	cantine scolaire
60628	250 €	pharmacie
60631	5 000 €	produits de nettoyage
60632	12 000 €	divers petit matériel, boulons, bois, vis, ampoules ...
60633	10 000 €	enrobé à froid, gravillon, grave 0/31,5
60636	1 000 €	vêtements de travail
6064	3 500 €	fournitures de bureau, ramettes papier ...
6065	2 500 €	livres, disques, jeux pour bibliothèque
6067	2 500 €	fourniture réservé à l'école
611	17 000 €	EPAL, Fourrière, cimetière, VMC, cuisine, dératisation, signature électronique ...
613	15 000 €	location bungalows école provisoire
61521	1 000 €	jardinières du bourg
615221	54 500 €	voir page 2
615228	14 100 €	voir page 2
615231	31 400 €	voir page 2
615232	5 500 €	voir page 2
61551	5 000 €	entretien véhicules
61558	800 €	petites réparations cantine, cuisine, salle polyvalente
6156	20 000 €	informatique et assistance, photocopieurs
6161	14 000 €	GROUPAMA pour l'ensemble des bâtiments et véhicules
617	2 000 €	diagnostic logements
618	1 000 €	abonnement journaux, vie communale, journal des maires
622	18 000 €	avocats, notaire
623	5 000 €	repas des anciens, cérémonies, colis ...
624	2 000 €	transport des enfants avec le gros bus, cinéma et divers ..
625	6 000 €	frais de déplacements et formation des agents
626	5 900 €	frais postaux
6281	1 500 €	cotisations AMF et CPRB
6283	5 000 €	nettoyages de locaux via entreprise, vitres ...
6288	2 000 €	cotisations FIA, CAUE, MAC rgpd
635	5 000 €	taxe foncière de la commune
Total 011	323 450 €	

Budget prévisionnel 2025

page 2/3

	TTC	fonctionnement	investissement	articles	Articles
aides diverses					
repas des anciens	2 500,00 €	2 500,00 €		623	615221 54 500 €
coûts EPAD	500,00 €	500,00 €		623	615228 14 100,00 €
Récepteur	2 000,00 €	2 000,00 €		623	2132 21 700,00 €
					2135 265 954,74 €
épicerie sociale	800,00 €	800,00 €		65134	2151 28 300,00 €
Associations	8 000,00 €	8 000,00 €		65748	2152 597 650,00 €
					615231 31 400,00 €
Culture					615232 8 500,00 €
ordinateur et logiciel	5 000,00 €		5 000,00 €	2163	bibliothèque et mairie
Bâtiments communaux travaux d'entretien					
étanchéité fenêtres école, logements ect	6 000,00 €	6 000,00 €		615221	
étanchéité mur en liaison avec l'extension	3 200,00 €	3 200,00 €		615221	salle des fêtes
cloison dans l'extension et cheminères portes	2 000,00 €	2 000,00 €		615221	
Extension réfection toiture	8 000,00 €	8 000,00 €		616221	
aménagement bibliothèque	3 400,00 €	3 400,00 €		615221	
Réfection appartement poste	110 000,00 €		110 000,00 €	2135	
appartements mises à niveau	8 000,00 €	8 000,00 €		615221	appartements, poste + divers
appartement Bety pose douche	8 409,00 €		8 409,00 €	2135	
Ecole reste à réaliser	133 294,74 €		133 294,74 €	2135	
Ravalement façade bâtiment école, mairie	14 000,00 €	14 000,00 €		615221	
toilettes publiques groom et peinture	1 400,00 €	1 400,00 €		615221	
boulangerie	1 500,00 €	1 500,00 €		615221	stopper les fuites
aménagement porche MAU			5 000,00 €	2135	
réparation ceinture de Kérékou	600,00 €	600,00 €		615228	
réparation du murel place des maitonniers	2 600,00 €	2 600,00 €		615228	
Aménagement parking salle des fêtes	5 000,00 €	5 000,00 €		615228	
Préau de l'école réfection	9 271,00 €		9 271,00 €	2135	
Modification rampe de l'école	6 000,00 €	6 000,00 €		615228	
Eglise réfection du plancher de l'autel		6 000,00 €		615221	
Remplacement éclairage mairie, salle bibli	1 000,00 €	1 000,00 €		615221	
Construction de bâtiments privés	21 700,00 €		21 700,00 €	2132	
Travaux de voirie					
entretien divers fossés équipe comcom	15 000,00 €	15 000,00 €		615231	12 jours de tracto pelle et camion avec chauffeurs
entretien des accotements	8 400,00 €	8 400,00 €		615321	20 jours d'épaveuse comcom
Entretien du réseau pluvial	2 500,00 €	5 500,00 €		615232	visangeur breton nettoyage
Kéroses	8 000,00 €	8 000,00 €		615231	
Prévision pour travaux de voirie	28 300,00 €		28 300,00 €	2151	
"Grands projets"					
aménagement du bourg 1ère tranche	360 000,00 €		237 659,00 €	2152	
aménagement du bourg 2ème tranche	360 000,00 €		360 000,00 €	2152	
Matériel technique					
outil leger divers tronçonneuse perche	6 742,00 €		6 742,00 €	2157	
Pour mémoire					
abonnements divers langue Bretonne		1 500,00 €		65568	
cabrier conseil	3 000,00 €	3 000,00 €		622	audit pour assurances
honoraires divers	15 000,00 €	15 000,00 €		622	notaires avocats
SIECE comcom PNRSA Auecob	0,00 €	12 000,00 €		6558	

Chapitre 12 Personnel

6218	3 300 €	intérim via le Centre De Gestion du Finistère
633	8 000 €	impôts et taxes CDG 29
6411	175 000 €	salaires de Catherine, Christine, Marie Odile, Jérémy, Stéphane, Fiona comprenant: primes, changement d'échelon (automatique) évolution de carrière, complémentaire
6413	41 000 €	salaires de Véronique et Nadine (en remplacement de FIONA)
6450	95 000 €	charges de sécurité sociale pour l'ensemble
6470	4 000 €	

Total 012 326 300 €

Chapitre 014

Total 014 9 000 € calcul automatique préfecture DGFIP

Chapitre 042

Total 042 7 236 € calcul automatique préfecture DGFIP

Chapitre 65

65133	1 000 €	Secours d'urgence
65134 à 65315	40 800 €	indemnité et formation élus
6541	1 000 €	provision pour créance admise en non valeur
6542	500 €	provision pour créance éteinte
6553	0 €	cotisation au SDIS (pompiers) prorata en attente de l'arrêté tréfectoral,
65561		
65568	1 500 €	enseignement du Breton à l'école
6558	65 615 €	cotisations pour : le PNRA, le SIECE, l'ALECOB ...+ 53614,97€ excédant de fonctionnement
65741	1 400 €	voyages scolaires
65748	6 000 €	subvention aux associations
65888		
Total 65	117 815 €	

Chapitre 66 795 € Intérêts emprunt

Chapitre 67 500 € provision pour titres annulés

Chapitre 68 1 000 € amortissements



Procès-verbal du conseil municipal

Commune de La Feuillée

Séance du 8 avril 2025

Le Conseil Municipal de la commune de La Feuillée, dûment convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire **Jean-François DUMONTEIL** et en présence de Monsieur **Yves MALHOMME** conseiller aux décideurs locaux.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

J. DUMONTEIL, A. SALMAS, A. SPARFEL, T. SELFTSICK, S. CRAVEC, H. LE GOLIAS, T. BODENEZ, J. BERTHOU, T. NEDELEC, Y. LE PAGE

Absent excusé : 1

Yannick JAOUEN,

Absentes non excusées : 2

Céline JEANNOT, Natalie MOUILLOT,

Procurations : 1

Yann GAINCHE, à Alan SPARFEL

Votants :

La séance est ouverte à 18 heure 30 min.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Annie SALMAS première adjointe est nommée secrétaire de séance. Madame BONNAY secrétaire générale de la commune est nommée secrétaire auxiliaire pour répondre aux questions techniques si elle est interrogée.

Quorum atteint.

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.

- 1) Proposition de vote du CFU 2024 du budget transport scolaire*
- 2) Proposition de vote du CFU 2024 du budget eau et assainissement*
- 3) Proposition du vote du CFU 2024 du budget général*
- 4) Présentation de la valorisation financière et fiscale 2024*
- 5) Proposition d'affectation des résultats 2024 du budget transport scolaire*
- 6) Proposition du budget primitif transport scolaire 2025*
- 7) Proposition d'affectation des résultats 2024 du budget eau et assainissement et intégration au budget général 2025*
- 8) Suppression du budget eau et assainissement*
- 9) Proposition d'affectation des résultats 2024 du budget principal*
- 10) Proposition du vote des taxes communales 2025*
- 11) Proposition d'adoption de la fongibilité 2025*
- 12) Proposition d'enveloppe budgétaire des subventions aux associations 2025*
- 13) Proposition du budget général 2025*
- 14) Modification des statuts du SIECE*
- 15) Convention avec l'Epicétout et proposition de maintenir la gratuité de l'utilisation des locaux mis à disposition par la commune*

Infos et questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est validé.

Point 1 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget transport

Annie SALMAS première adjointe, est élue par le conseil pour présider le vote en l'absence du maire sorti de la salle.

Résumé des décisions :

Sections financières :

Fonctionnement :

- Dépenses : 26 212,18 €
- Recettes : 51 676,68 €
- Résultat cumulé : 25 464,50 €

Investissement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 27 963,99 €
- Solde cumulé : 105 003,99 €

Ensemble :

- Dépenses totales : 26 212,18 €
- Recettes totales : 79 640,67 €
- Résultat cumulé global : 130 468,49 €

Résultats : 9 voix "Pour", 1 abstention (Y. LE PAGE), et **approbation du CFU 2024.**

Point 2 : Proposition de vote du CFU 2024 du Budget Eau et Assainissement.

Annie SALMAS première adjointe, est élue par le conseil pour présider le vote en l'absence du maire sorti de la salle.

Section de fonctionnement

- Dépenses : 103 271,24 €
- Recettes : 118 435,82 €
- Résultat de l'exercice : 15 164,58 €
- Résultat cumulé : 53 614,97 €

Section d'investissement

- Dépenses : 141 900,54 €
- Recettes : 68 199,69 €
- Résultat de l'exercice : -73 700,85 €
- Solde cumulé d'exécution d'investissement : 93 079,13 €

Ensemble

- Dépenses : 245 171,78 €

- Recettes : 186 635,51 €
- Résultat cumulé global : 146 694,10 €

Résultats du vote : Pour 9 voix Abstention 1 (Y. LE PAGE). **Le CFU est approuvé.**

Point 3 : Proposition de vote du CFU 2024 du Budget Général.

Annie SALMAS première adjointe, est élue par le conseil pour présider le vote en l'absence du maire sorti de la salle.

Comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	676 839.08
Recettes	783 270.05
Résultat de l'exercice	106 430.97
Excédent antérieur reporté	112 188.97
Résultat cumulé de fonctionnement	218 619.94

Section d'investissement :

Dépenses	377 971.10
Recettes	289 797.33
Résultat de l'exercice	-88 173.77
Excédent antérieur reporté	206 011.08
Solde cumulé d'exécution d'investissement	117 837.31

Ensemble

Dépenses	1 054 810.18
----------	--------------

Recettes	1 073 067.38
Résultat de l'exercice	18 257.20
Excédent antérieur reporté	318 200.05
Résultat cumulé	336 457.25

Restes à réaliser :

Dépenses	427 969.00
Recettes	417 212.00
Solde des restes à réaliser	-10 757.00

Résultats du vote : Pour 9 voix Abstention 1 (Y. LE PAGE). **Le CFU est approuvé.**

- article R1068 besoin en financement de la section d'investissement : 100 000€
- article R002 : affectation de l'exercice reporté : 118 619.94€

Point 4 : Présentation de la valorisation financière de l'Issafe 2024.

Présentation de la situation financière

Monsieur Yves MALHOMME, conseiller aux décideurs locaux, a pris la parole pour présenter la **situation financière de la commune.**

- Il a exposé le fonctionnement du **Compte Financier Unique (CFU)**, qui regroupe les comptes de gestion et les comptes administratifs en une seule entité.
- La commune de **La Feuillée est pionnière** dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Après avoir examiné les différents éléments financiers et budgétaires de l'exercice 2024, comme le budget, les dépenses, les créances et les mandats, ainsi que les comptes établis par le receveur, et après avoir approuvé le compte administratif, il a été confirmé que toutes les opérations nécessaires ont été correctement enregistrées par le receveur. Monsieur Yves Malhomme conseiller aux décideurs locaux a confirmé que :

1. **La situation financière est saine**, offrant une bonne marge de manœuvre pour les financements futurs.
2. La commune dispose désormais d'un **seul emprunt en cours**, renforçant sa stabilité
3. Il faut moins de 3 mois d'activité pour rembourser la dette, ce qui est très peu.

Point 5: Proposition d'affectation des résultats 2024 du Budget Transport Scolaire.

Contexte et législation :

Le Conseil Municipal s'est réuni conformément à la convocation du 1er avril 2024 pour examiner les résultats de l'exercice 2024 du budget transport, et les intégrer au budget primitif 2025, conformément au code général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire M43.

Résultats de l'exercice 2024 :

Section de fonctionnement :

- Excédent cumulé : 25 464,50 €

Section d'investissement :

- Excédent cumulé : 105 003,99 €

Résultat global de clôture : 130 468,49 €

Restes à réaliser pour 2024 :

Le Conseil constate qu'il n'y a ni dépenses ni recettes à reporter pour les investissements de 2024.

Décisions du Conseil Municipal :

1. L'affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 25 464,50 € en recette au budget primitif 2025 (article 002).
2. L'affectation de l'excédent d'investissement à hauteur de 105 003,99 € en recette au budget primitif 2025 (article 001).

Résultats des votes : 10 voix pour 1 voix contre (Y. LE PAGE)

Point 6 : Proposition du Budget primitif Transport Scolaire 2025

Résumé des décisions prises :

Le Conseil Municipal a examiné le projet du Budget Primitif 2025, établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M43.

Section de fonctionnement :

- Recettes : 74 764,50 €
- Dépenses : 74 764,50 €

Section d'investissement :

- Recettes : 105 003,99 €
- Dépenses : 105 003,99 €

Votes et affectations :

Résultat du vote :

- 10 voix pour,
- 1 voix contre (Y. LE PAGE).

Affectations au Budget Primitif 2025 :

- Article 002 : Recette de fonctionnement à hauteur de 25 464,50 €.
- Article 001 : Recette d'investissement à hauteur de 105 003,99 €.

Point 7 : Proposition d'affectation des résultats 2024 du Budget Eau et Assainissement et intégration au Budget Général 2025

Monsieur le Maire propose d'examiner l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025, conformément au code général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire M49

Après présentation par Monsieur le Maire et discussion, le Conseil Municipal décide :

Affectation des excédents au Budget Général 2025 :

- Article 002 – Recette de fonctionnement reportée : 53 614,97 €
- Article 001 – Recette d'investissement reportée : 93 079,13 €

Affectation au Budget Primitif 2025 :

- Article 002 – Excédent de fonctionnement : 25 464,50 €
- Article 001 – Excédent d'investissement : 105 003,99 €

Vote :

- Pour : 10 voix
- Abstention : 1 voix (Y. LE PAGE)

Décisions prises

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

1. D'affecter les excédents au Budget Primitif 2025 :
 - a. Article 002 : Recette de fonctionnement de 25 464,50 €
 - b. Article 001 : Recette d'investissement de 105 003,99 €
2. De constater l'absence de restes à réaliser à reporter sur l'exercice suivant (0 € en dépenses et recettes d'investissement).

Point 8: Suppression du Budget Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner la proposition de supprimer le budget eau et assainissement à compter du 1er janvier 2025, pour donner suite au transfert des compétences à Monts d'Arrée Communauté.

Base légale et documents consultés

- Code général des collectivités territoriales
- Instruction budgétaire M49
- Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Arrêté du 25 avril 2024 actant le transfert des compétences
- Délibération n°2024-038 du 16 décembre 2024 validant le principe de transfert des résultats

Décision prise

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, approuve** la suppression du budget eau et assainissement à compter du 1er janvier 2025.

Point 9 : Proposition d'affectation des résultats 2024 du budget principal

Résumé des discussions et propositions :

Monsieur le Maire a présenté les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent cumulé de 218 619,94 €
- Section d'investissement : excédent cumulé de 117 837,31 €
- Résultat global de clôture : 336 457,25 €

Par ailleurs, les restes à réaliser pour 2024 à reporter sur le budget primitif 2025 sont établis comme suit :

- Dépenses d'investissement : 427 969,00 €
- Recettes d'investissement : 417 212,00 €

Le Conseil a également pris en compte la délibération n°2025-017 approuvant l'intégration des résultats du budget Eau et Assainissement, comme suit :

- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 53 614,97 €

- Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 93 079,13 €

Décisions prises :

Après délibération, le Conseil Municipal, avec **10 voix pour et 1 voix contre** (Y. LE PAGE), a décidé :

1. D'affecter les excédents de fonctionnement :
 - a. 118 619,94 € en recette de fonctionnement pour le budget primitif 2025 (article 002)
 - b. 100 000,00 € en excédent capitalisé (article 1068)
2. D'affecter l'excédent d'investissement :
 - a. 117 837,31 €

Point 10 : Proposition du vote des taxes communales 2025

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Proposition :

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025.

Résultat des délibérations :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** des votants (11 voix) de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47,53 %
- Taxe d'habitation (TH) : 12,05 %

Décisions associées : M. le Maire est chargé :

1. De notifier cette décision aux services préfectoraux.
2. De transmettre l'état 1259 complété, accompagné d'une copie de la présente décision.

Point 11: Proposition d'adoption de la fongibilité 2025

Monsieur le Maire a rappelé que le référentiel M57, adopté par la commune depuis le 1er janvier 2023 (délibération n°2022-033 du 25 août 2022), permet une plus grande souplesse budgétaire grâce à la fongibilité des crédits.

Dispositions légales :

- Article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : Autorise des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Proposition :

Adopter cette souplesse budgétaire pour 2025, permettant des virements de crédits entre chapitres dans les limites fixées.

Résultat du vote :

- **Pour** : 10 voix
- **Contre** : 1 voix (Y. LE PAGE)

Le Conseil Municipal adopte la fongibilité pour l'année 2025.

Point 12: Proposition d'enveloppe budgétaire des subventions aux associations 2025

Monsieur le maire propose de voter une enveloppe budgétaire de 6 000 € afin d'octroyer des subventions aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à **l'unanimité** cette enveloppe budgétaire, qui sera inscrite au Budget Général 2025.

Monsieur Y. LE PAGE a toutefois exprimé le souhait que cette enveloppe soit **distribuée intégralement** aux associations pour soutenir pleinement leurs activités.

Point 13: Proposition du Budget Général 2025

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif 2025, élaboré conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M57.

Détail des engagements budgétaires prévus pour l'exercice 2025 en annexe

Section de fonctionnement :

- Recettes : 876 657,53 €
- Dépenses : 876 657,53 €

Section d'investissement :

- Recettes : 1 083 300,96 €
- Dépenses : 1 083 300,96 €

Le budget est équilibré après reprise des résultats.

Décisions prises

Le Conseil Municipal :

- Adopte par chapitre le Budget Primitif 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Résultat du vote :

- **Pour : 10 voix**
- **Contre : 1 voix (Y. LE PAGE)**

Point 14 : Modification de l'article 7-4 des statuts du SIECE

Lors de cette séance, il a été proposé de modifier l'article 7-4 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Centre Ouest Bretagne (SIECE), afin de permettre au Syndicat d'intervenir en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le domaine de la transition énergétique, notamment pour des projets photovoltaïques et hydroélectriques.

Modifications apportées :

L'article 7-4 des statuts du SIECE sera reformulé comme suit :

- Missions principales : le syndicat réalisera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets relatifs à la transition énergétique (exemples : panneaux photovoltaïques, hydroélectricité) pour les communes ou les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui en feront la demande.
- Partenariat avec ALECOB : Les projets seront réalisés en partenariat avec ALECOB (Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne). Le SIECE pourra également intervenir au profit de collectivités/EPCI non adhérents ou de sociétés dont ils sont actionnaires, uniquement sur le territoire du Pays Centre Ouest Bretagne et selon des conventions conclues à titre onéreux.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil approuve la modification de l'article 7-4 des statuts du SIECE par 10 voix pour et 1 abstention.

Point 15 : Convention avec l'Epicétout et proposition de maintenir la gratuité de l'utilisation des locaux mis à disposition par la commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait accordé un bail d'une durée de trois ans à l'association « Les Vendredis de La Feuillée », incluant la prise en charge des charges par la commune pendant une année. Ce bail, reconductible tacitement, arrivait à échéance.

En raison de la fréquentation notable des locaux par **169 familles**, monsieur le maire propose de prolonger la gratuité pour une année supplémentaire.

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération :

- **2 conseillers ne prennent pas part au vote** (T. BODENEZ et Y. LE PAGE).
- **9 conseillers votent pour** la reconduction de la gratuité pour une année supplémentaire.

Le Conseil autorise également Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Informations et questions diverses :

Information sur le Fonds de Compensation de la TVA pour la Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Le sujet du **FCTVA** pour le chantier de la Maison d'Assistants Maternels (MAM) à La Feuillée soulève des points importants :

Monsieur le Maire a précisé que le **montant de 116 259,00 €** attendu au titre du **Fonds de Compensation de la TVA** est actuellement en attente avec la préfecture. Ce fonds est essentiel pour les collectivités locales, car il permet de récupérer la TVA payée sur des investissements publics, allégeant ainsi leur charge financière.

Contexte :

- Le chantier de la MAM est concerné par ce dispositif.
- La commune attend une réponse officielle pour résoudre et clarifier la possibilité de récupérer cette somme.

Importance : En cas de résolution favorable, la récupération de la TVA pourrait renforcer la marge financière de la commune pour de futurs projets.

La séance est levée à 20 h 40.

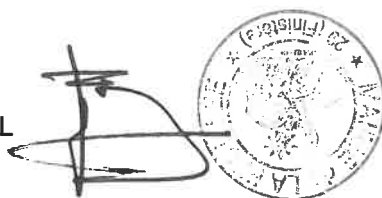
Fait et délibéré à La Feuillée,

Le Maire

Jean-François DUMONTEIL

La secrétaire de séance

Annie SALMAS



Section de Fonctionnement budget principal détail des engagements

page 1 / 3

Chapitre 11 charges à caractère général

item	montant	Observations
60611	5 000 €	Eau et assainissement bâtiments communaux
60612	20 000 €	EDF en 2024 nous avons payé 2 années
60621	12 000 €	Fioul, gaz pour école et poste
60622	3 000 €	fourgon, tracteur, voiture
60623	15 000 €	cantine scolaire
60628	250 €	pharmacie
60631	5 000 €	produits de nettoyage
60632	12 000 €	divers petit matériel, boulons, bois, vis, ampoules ...
60633	10 000 €	enrobé à froid, gravillon, grave 0/31,5
60636	1 000 €	vêtements de travail
6064	3 500 €	fournitures de bureau, ramettes papier ...
6065	2 500 €	livres, disques, jeux pour bibliothèque
6067	2 500 €	fourniture réservé à l'école
611	17 000 €	EPAL, Fourrière, cimetière, VMC, cuisine, dératization, signature électronique ...
613	15 000 €	location bungalows école provisoire
61521	1 000 €	jardinières du bourg
615221	54 500 €	voir page 2
615228	14 100 €	voir page 2
615231	31 400 €	voir page 2
615232	5 500 €	voir page 2
61551	5 000 €	entretien véhicules
61558	800 €	petites réparations cantine, cuisine, salle polyvalente
6156	20 000 €	informatique et assistance, photocopieurs
6161	14 000 €	GROUPAMA pour l'ensemble des bâtiments et véhicules
617	2 000 €	diagnostic logements
618	1 000 €	abonnement journaux, vie communale, journal des maires
622	18 000 €	avocats, notaire
623	5 000 €	repas des anciens, cérémonies, colis ...
624	2 000 €	transport des enfants avec le gros bus, cinéma et divers ..
625	6 000 €	frais de déplacements et formation des agents
626	5 900 €	frais postaux
6281	1 500 €	cotisations AMF et CPRB
6283	5 000 €	nettoyages de locaux via entreprise, vitres ...
6288	2 000 €	cotisations FIA, CAUE, MAC rgpd
635	5 000 €	taxe foncière de la commune
Total 011	323 450 €	

Budget prévisionnel 2025

page 2/3

	TTC	Fonctionnement	Investissement	articles	Articles
aides diverses					
repas des anciens	2 500,00 €	2 500,00 €		623	615221 54 500 €
coûts EPAD	500,00 €	500,00 €		623	615224 14 100,00 €
Récepteur	2 000,00 €	2 000,00 €		623	2132 21 700,00 €
					2135 265 954,74 €
					2151 28 300,00 €
épicerie sociale	800,00 €	800,00 €		65134	
Associations	6 000,00 €	6 000,00 €		65748	2152 557 659,00 €
					615231 31 400,00 €
					615232 5 500,00 €
Culture					
ordinateur et logiciel	5 000,00 €		5 000,00 €	2183	bibliothèque et mairie
Bâtiments communaux travaux d'entretien					
étanchéité fenêtres école, logements ect	6 000,00 €	6 000,00 €		615221	
étanchéité mur en liaison avec l'extension	3 200,00 €	3 200,00 €		615221	salle des fêtes
cloison dans l'extension et cheminères portes	2 000,00 €	2 000,00 €		615221	
Extension réflexion toiture	8 000,00 €	8 000,00 €		615221	
aménagement bibliothèque	3 400,00 €	3 400,00 €		615221	
Réfection appartement poste	110 000,00 €		110 000,00 €	2135	
appartements mises à niveau	8 000,00 €	8 000,00 €		615221	appartements, poste + divers
appartement Bety pose douche	8 409,00 €		8 409,00 €	2135	
Ecole reste à réaliser	133 294,74 €		133 294,74 €	2135	
Ravalement façade bâtiment école, mairie	14 000,00 €	14 000,00 €		615221	
toilettes publiques groom et peinture	1 400,00 €	1 400,00 €		615221	
boulangerie	1 500,00 €	1 500,00 €		615221	stopper les fuites
aménagement porche MAM			5 000,00 €	2135	
réparation calvaire de Kéréoun	600,00 €	600,00 €		615228	
réparation du muret place des maronniers	2 500,00 €	2 500,00 €		615228	
Aménagement parking salle des fêtes	5 000,00 €	5 000,00 €		615228	
Préau de l'école réflexion	9 271,00 €		9 271,00 €	2135	
Modification rampe de l'école	6 000,00 €	6 000,00 €		615228	
Eglise réflexion du plancher de l'autel		6 000,00 €		615221	
Remplacement éclairage mairie, salle bébé	1 000,00 €	1 000,00 €		615221	
Construction de bâtiments privés	21 700,00 €		21 700,00 €	2132	
Travaux de voirie					
entretien divers fossés équipe comcom	15 000,00 €	15 000,00 €		615231	12 jours de tracto pelle et camion avec chauffeurs
entretien des accotements	8 400,00 €	8 400,00 €		615321	20 jours d'épaveuse comcom
Entretien du réseau puits	2 500,00 €	5 500,00 €		615232	visangeur breton nettoyage
Kérour	8 000,00 €	8 000,00 €		615231	
Provision pour travaux de voirie	28 300,00 €		28 300,00 €	2151	
"Grands projets"					
aménagement du bourg 1ère tranche	360 000,00 €		237 659,00 €	2152	
aménagement du bourg 2ème tranche	360 000,00 €		360 000,00 €	2152	
Matériel technique					
outillage divers bonbonneuse perche ..	6 742,00 €		6 742,00 €	2157	
Pour mémoire					
abonnements divers langue Bretonne		1 500,00 €		65568	
cabiner conseil	3 000,00 €	3 000,00 €		622	audit pour assurances
honoraires divers	15 000,00 €	15 000,00 €		622	notaires et autres
SIECE comcom PNRA Alecob	0,00 €	12 000,00 €		65568	

Chapitre 12 Personnel

6218	3 300 €	intérim via le Centre De Gestion du Finistère
633	8 000 €	impôts et taxes CDG 29
6411	175 000 €	salaires de Catherine, Christine, Marie Odile, Jérémy, Stéphane, Fiona comprenant: primes, changement d'échelon (automatique) évolution de carrière, complémentaire
6413	41 000 €	salaires de Véronique et Nadine (en remplacement de FIONA)
6450	95 000 €	charges de sécurité sociale pour l'ensemble
6470	4 000 €	

Total 012 326 300 €

Chapitre 014

Total 014 9 000 € calcul automatique préfecture DGFIP

Chapitre 042

Total 042 7 236 € calcul automatique préfecture DGFIP

Chapitre 65

65133	1 000 €	Secours d'urgence
65134 à 65315	40 800 €	Indemnité et formation élus
6541	1 000 €	provision pour créance admise en non valeur
6542	500 €	provision pour créance éteinte
6553	0 €	cotisation au SDIS (pompiers) prorata en attente de l'arrêté tréfectoral,
65561		
65568	1 500 €	enseignement du Breton à l'école
6558	65 615 €	cotisations pour : le PNRA, le SIECE, l'ALECOB ...+ 53614,97€ excédant de fonctionnement
65741	1 400 €	voyages scolaires
65748	6 000 €	subvention aux associations
65888		
Total 65	117 815 €	

Chapitre 66 795 € intérêts emprunt

Chapitre 67 500 € provision pour titres annulés

Chapitre 68 1 000 € amortissements

